

Coavantages écologiques de REDD+

March 2010

Nous appuyons un mécanisme REDD+¹ solide d'atténuation des changements climatiques qui protège et renforce également les coavantages écologiques essentiels à l'intégrité et à la durabilité des écosystèmes forestiers et du bien-être humain.

Les forêts tropicales constituent un élément indispensable des stratégies internationales d'atténuation des changements climatiques ; cependant, les avantages obtenus de la réduction du déboisement et de la dégradation, de la conservation des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier vont au-delà des impacts sur le carbone. Les forêts tropicales sont certes des réserves de carbone, mais elles abritent aussi des habitats terrestres et aquatiques critiques qui contiennent plus de la moitié de la diversité en espèces de la planète. Cependant, la biodiversité n'est pas le seul indicateur de la résilience des écosystèmes. Par conséquent, il est important de considérer la protection de tous les services des forêts tropicales lors de la mise en œuvre de REDD+. Les forêts tropicales maintiennent les services écologiques essentiels comme la régulation du cycle de l'eau et sa purification, les processus climatiques locaux et régionaux et les processus biogéochimiques et d'évolution des sols². Ces coavantages écologiques pourraient ne pas être entièrement obtenus à moins d'avoir un mécanisme de REDD+ qui encourage leur protection et leur renforcement. Les politiques de REDD+ devraient être mises en œuvre en parallèle avec les plans nationaux/régionaux de zonage permettant de garantir la préservation des principales fonctions hydrologiques, climatiques et d'habitat.

Le texte de négociation actuel, produit par le Groupe de travail *ad hoc* de la CCNUCC pour une action de coopération à long terme (LCA) lors de sa huitième session à Copenhague, prévoit une mesure de sauvegarde pour que les actions de REDD+ incitent à la protection et à la conservation des forêts naturelles et des services écologiques associés. Cette mesure de sauvegarde est importante et doit être maintenue dans le texte, en plus d'autres termes spécifiques identifiant les fonctions hydrologiques, de sols et d'habitats comme services écologiques clés. La mise en place de cette mesure de sauvegarde pourrait être encouragée en conseillant des indicateurs de suivi pour chaque fonction, à mettre en œuvre simultanément avec le suivi de la couverture/du carbone forestier.

Le succès d'un mécanisme de REDD+ passe par une comptabilisation rigoureuse des réductions d'émissions, des augmentations d'absorptions et/ou du maintien des stocks de carbone forestier. Ce seul cadre pourrait cependant permettre inciter à remplacer des écosystèmes précieux sur le

¹ Nous appuyons un mécanisme qui englobe la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière (REDD), la gestion durable des forêts naturelles sur la base de critères environnementaux et sociaux stricts et d'une comptabilisation rigoureuse du carbone, la conservation des forêts naturelles existantes et la préservation des stocks de carbone y compris dans les zones aux taux de couverture forestière élevés et de déboisement faibles, le renforcement des stocks de carbone forestier par la réhabilitation/amélioration des forêts qui subsistent mais qui sont dégradées et l'augmentation de la couverture forestière par un boisement et un reboisement acceptables sur le plan environnemental.

² Stickler et al. 2009. The potential ecological costs and cobenefits of REDD: a critical review and case study from the Amazon region. *Global Change Biology* (15):2803–2824.

plan écologique, mais moins riches en carbone, comme les prairies et les broussailles, par des forêts de plantation plus riches en carbone. La mesure de sauvegarde contre la conversion des forêts naturelles contenue dans le rapport de l'AWG-LCA de Copenhague devrait être étendue aux écosystèmes non forestiers naturels et intacts.

Les incitations de REDD+ pourraient également avoir comme conséquence involontaire de déplacer l'expansion agricole vers des biomes moins riches en carbone comme les savanes, les zones herbeuses et les zones boisées natives. Si les avantages en carbone de la conservation de ces écosystèmes non forestiers peuvent être relativement faibles, les services écologiques qu'ils fournissent, notamment la diversité en habitat et par conséquent, la biodiversité, la santé des bassins versants et la conservation des sols sont essentiels au bien-être humain et au fonctionnement écologique au niveau du paysage. Les activités de REDD+ devraient être ainsi réalisées dans le contexte d'une planification intégrée de l'utilisation des terres, qui préserve les écosystèmes non forestiers précieux d'un point de vue écologique tout comme les forêts.

Les activités de REDD+ peuvent jouer un rôle important de protection et de renforcement des services d'écosystèmes forestiers essentiels, et contribuer ainsi à préserver la fonction écologique sur des paysages entiers. Même des petits apports incitatifs bien ciblés pourraient générer des bénéfices écologiques énormes pour les écosystèmes interconnectés et les personnes qui en sont tributaires. Ainsi, les incitations à la protection et à la réhabilitation de forêts de zones ripariennes peuvent fournir une protection vitale aux écosystèmes aquatiques, qui subviennent aux besoins de la biodiversité et aux moyens d'existence humains, en plus des bénéfices en carbone forestier. Un mécanisme international de REDD+ pourrait ainsi aborder la protection et le renforcement de plusieurs coavantages écologiques qui seront évalués par des cadres de suivi et de rapportage rigoureux. Certains coavantages pourraient être suivis en rassemblant des données supplémentaires et en utilisant des technologies, techniques et fréquences identiques ou similaires à celles utilisées pour évaluer les stocks de carbone³.

En plus d'engager les Parties à considérer les coavantages écologiques, notamment mais non exclusivement la biodiversité, un cadre de REDD+ devrait:

- Éviter les définitions ambiguës aux potentiels effets pervers, comme celles utilisées aujourd'hui dans la comptabilité de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le cadre du protocole de Kyoto⁴;
- Continuer à encourager la large participation de tous les pays en développement ;
- Inclure toutes les forêts tropicales risquant d'être déboisées ou dégradées ;
- Inclure des incitations à des activités, telles que la mise en application des lois, pour améliorer la gestion des aires protégées, qui sont souvent définies de manière à inclure

³Stickler et al. 2009. The potential ecological costs and cobenefits of REDD: a critical review and case study from the Amazon region. *Global Change Biology* (15):2803–2824.

⁴ Les lacunes dans les règles de LULUCF incluent notamment une définition de la forêt qui ne distingue pas les forêts primaires ou naturelles des forêts plantées de production, ainsi qu'une définition de la gestion forestière qui permet aux Parties de choisir individuellement les pratiques qu'ils prendront en compte.

des systèmes très diversifiés biologiquement⁵, ainsi que d'autres zones identifiées comme prioritaires sur le plan écologique ;

- Développer des approches de suivi et de rapportage pour les coavantages écologiques traités ci-dessus (c'est-à-dire habitat pour la biodiversité, fonctions de bassins versants, processus climatiques locaux et régionaux et processus biogéochimiques et d'évolution des sols) dans le contexte d'une planification intégrée régionale ou l'échelle du paysage ;
- Fournir des ressources financières adaptées pour le développement et le maintien d'approches et de cadres de suivi et de rapportage, pour les coavantages écologiques comme pour le carbone.

⁵ De nombreuses aires protégées légalement continuent à subir la dégradation et le déboisement malgré leur statut de protection, mais peuvent être efficacement protégées grâce à des ressources financières supplémentaires.